



Championnat de Ligue Centre Val de Loire

231, route de la Chapelle 18000 BOURGES

Cher (18) – Eure et Loir (28) – Indre (36) – Indre et Loire (37) – Loir et Cher (41) – Loiret (45)

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting Centre Val de Loire organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting du Centre

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 3 épreuves, sur une période allant de Mars à Avril 2025 et sont qualificatives pour les Championnats de France.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du règlement Sportif et Technique FFSA sans dérogation.



RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.



LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Le Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieux	ASK
8 – 9 Mars	Loudun (86)	Loudun
29 – 30 Mars	Salbris (41)	Salbris
19 – 20 Avril	Colombiers (18)	Saint Amand

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : Des essais libres officiels, des essais qualificatifs, deux Manches qualificatives, les positions au départ seront déterminées par les essais qualificatifs, une Super Manche, les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par le cumul des manches qualificatives et de la super manche.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Temps de Course
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini60</u>	8' + 1 Tour
	Autres catégories	10' + 1 Tour
Super Manche	<u>Mini60</u>	10' + 1 Tour
	Autres catégories	12' + 1 Tour
Finale	<u>Mini60</u>	12' + 1 Tour
	Autres catégories	15' + 1 Tour

CLASSEMENT du Championnat

Le classement de chaque Finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

Pour les courses utilisant les Super Manches, les barèmes de point seront ceux de l'article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Le classement final à l'issue des 3 épreuves sera établi en additionnant les 3 finales.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.



CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2025, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

*Les engagements se feront via la LK Centre, pour le **28 Février 2025 dernier délai**, à l'aide d'une fiche d'engagement établie par la LK Centre.*

Engagement à la totalité du Championnat :

Les 3 journées : 390€euro ou 3 fois 130€euro (en une seule fois).

Engagement à la journée :

Chaque journée : 150€euro.

Sous réserve des places disponibles.

Les engagements ne seront confirmés qu'après réception de la fiche de réservation du transpondeur (si location).

Les engagements par lettre recommandée ne sont pas acceptés.



9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.

KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini 60	Vortex Mini Fr	Un	Oui
Nationale	Rotax J125 Max Ou Rotax J125 Max EVO	Un	Non
Senior Master Gentleman	IAME X30 125 RL Tag Ou Rotax 125 Max EVO Rotax 125 Max Racing	Deux	Non
KZ2 / KZ2Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non

CHÂSSIS – MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un ou deux_moteur plombé ou non plombé, (voir tableau ci-dessus) et un seul châssis pour toutes les catégories.

10c) Pour les catégories Mini60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

10e) Pour les 3 épreuves qualificatives en catégories Mini60 un pilote ne pourra disposer que de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière.

Pour chaque épreuve qualificative en catégorie Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman un pilote ne pourra disposer que de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies.

Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, un pilote ne pourra disposer que de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière. Il en sera de même pour les pneumatiques pluie.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2025 de la Coupe de Marque sera appliqué.

Les pneumatiques seront distribués à chaque épreuve, enregistrés et contrôlés à chaque entrée du parc fermé départ.

Les pneumatiques pluie seront fournis par les concurrents.



Tableau récapitulatif catégories fédérales

			Mini60	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité	Non	Libre	Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronométrés + manches + phases finales	PLUIE	Quantité	Non	4	4	4
	SLICK	Quantité	4	4	4	4
Gestion des pneumatiques						
Observations			Quantité pour 3 Journées	Quantité par Journée	Quantité par Journée	Quantité par Journée

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Super Manche et d'une Finale.

13b) Les essais libre officiels se dérouleront le samedi entre 8h et 12h.

Il n'y a pas de séances de warm-up le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la 3ème séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs (Annexe Sportive FFSA).

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 6 min, avec un système de chronométrage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) ~~L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.~~

13f) Manches qualificatives

Deux manches qualificatives.



13g) Les places de départ pour la manche qualificative sont celles du classement des essais qualificatifs.

13h) Déroulement des Manches qualificatives : 2 manches, pas de série.

13i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer à la finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la Super Manche et de la Finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j) Finale : Les places de départ de la Finale seront attribuées selon le cumul des manches qualificatives et de la Super Manche.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉ

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**PARC FERMÉ**

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2025 est fixé par chaque Ligue.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties comme suit :

Pour chaque catégorie, par épreuve une coupe sera offerte pour chaque podium.

Pour chaque catégorie, et pour le classement final un trophée sera offert pour chaque podium lors d'une journée spéciale de remise, ainsi qu'un bon pour 2 journées de Championnat de Ligue pour le 1^{er}, un bon de 150€ au 2^{ème} à valoir pour l'achat d'une licence Nationale Concurrent Conducteur Karting LK Centre et un bon pour une journée de Championnat de Ligue pour le 3^{ème}.

Les trophées et récompenses seront remis uniquement en présence des lauréats.

La LK se réserve le droit de modifier son mode de récompense suivant le nombre de participants au Championnat de Ligue.

APPLICATION DE LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbure, nous imposons, **depuis le 1^{er} janvier 2009**, la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant (150 x 190 cm) pour toute intervention sur un kart dans le paddock.

Dans le même temps, nous demanderons aux pistes de mettre à disposition des concurrents, un emplacement désigné ou se trouveront des fûts de récupération des huiles et essences usagées.

APPLICATION DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES CIK-FIA

« Il est interdit de circuler dans le Paddock avec des motos, scooters ou autres engins motorisés. Démarrer, roder, chauffer ou tester des moteurs de karts dans le Paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 21 du Code Sportif International) est **strictement interdit**. Les contrevenants seront sanctionnés d'une pénalité sportive en temps. En cas d'infractions répétées, les Commissaires Sportifs pourront disqualifier le Pilote concerné de la Compétition. En application de l'Article 12.2.3 du Code, les appels contre les décisions des Commissaires Sportifs n'ont pas d'effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition sera perpétré un acte de récidive justifiant une disqualification du Concurrent. »

